

Avant-propos

Plus que quelques semaines, et déjà nous serons à la veille de Noël. Noël, fête de la joie et des cadeaux. En ville, vitrines et devantures superbement décorées sont là pour nous mettre dans l'ambiance. Mais comment cette fête du recueillement a-t-elle évolué depuis 2000 ans qu'on la célèbre? Est-ce elle qui a changé ou les hommes?

Pour l'instant, tout continue de bien aller pour nous. Nous vivons dans l'abondance et ne pensons guère à la pauvreté et au sort des autres nations. Et pourtant, on voit se dessiner peu à peu, chez nous aussi, des motifs d'inquiétude quant à l'avenir.

Pensons au nombre croissant de chômeurs ou de fermetures d'entreprises (avec ses 9376 faillites en 2002, la Suisse occupe en la matière une des premières places du classement européen). A se demander, parfois, si nous n'allons pas être parmi les prochains.

Je crois comprendre ce que peuvent ressentir en ce moment nos collègues de l'ancienne division des vitamines. A peine le passage de Roche à DSM effectué, il est déjà question, au siège du groupe néerlandais, de réductions de personnel, apprend-on par la presse.

Il y a quelques années, une telle mesure eût été impensable. «Vital» sera-t-elle, après l'«ABM» et le «Call to Action» de Pharma, la mesure suivante de maintien de la compétitivité?

Le groupe de travail SplitVitDiv avait eu le flair de ne pas attendre le closing pour débattre de bon nombre de questions ayant trait à ce sujet.

Il appartient maintenant à la nouvelle représentation du personnel (AV-DNP), constituée de membres de l'ex-section de l'AVR de Sisseln et d'une déléguée de Kaiseraugst, de discuter de ces points avec la direction et de négocier les meilleures conditions possibles. Ne manquez pas de lire à ce sujet l'article de Renato Zinniker. Il est certain, maintenant, que les collaborateurs de l'ancienne division Vitamines seront assurés jusqu'au 31.12.2004 par la caisse de pension de Roche et que les collaborateurs pensionnés par Roche continueront de faire partie de cette dernière.

Alors que nous sommes submergés, depuis quelque temps, de communiqués faisant état des succès et des bons résultats de Pharma, je tiens tout de même à rappeler que nous sommes loin d'en avoir fini des mesures de «Call to Action». La réorganisation de la production chimique (PTBA) et la restructuration de Pharma Global Informatics battent encore leur plein.

Si, grâce notamment à l'intervention de l'AVR, la situation s'est détendue, tout n'est pas résolu pour autant. Veuillez lire à ce sujet mon article faisant le point de la situation.

Il est tout de même très étonnant, alors que les mesures d'austérité se multiplient à l'échelle nationale, d'entendre les caisses-maladie annoncer des augmentations de primes. Jusqu'ici – et le renversement de tendance n'est pas pour demain - la LaMal n'a pas réussi à freiner l'augmentation explosive des coûts de santé. Résultat, une augmentation des primes supérieure à la moyenne. Comment remédier à cet état de chose? Lisez à ce sujet notre interview avec l'ÖKK, notre partenaire en assurance collective.

L'augmentation extrêmement forte des cotisations figurait à l'ordre du jour des dernières négociations salariales que nous avons eues avec la direction. Après deux journées de très vives discussions, nous avons réussi, tout comme la CO, à nous entendre sur une augmentation moyenne de la somme salariale de 2%. La situation économique étant ce qu'elle est, il s'agit là d'un résultat tout à fait honorable. Pour les détails, voir l'article en page 5.

Si les mauvaises nouvelles n'ont pas manqué, il y en a également eu de bonnes. Et, parmi celles-ci, la création de la nouvelle représentation du personnel de Burgdorf, constituée, le 15.10.03, comme troisième section de l'AVR Bâle. Toutes nos félicitations à sa présidente, Mme Susanne Wyss, ainsi qu'à tous les nouveaux membres de la section pour cette étape déterminante.

C'est avec un peu d'avance que je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, une fête de Noël sereine et heureuse. Puisse-t-elle avoir pour vous la signification de fête authentique, indépendante de la situation économique et de l'Etat social, qu'elle avait il y a 2000 ans.

Roland Frank
Président

Closing: c'est fait

Chères collaboratrices, chers collaborateurs sous CTI de DSM Nutritional Products Suisse:

La transaction finalisant la reprise de la division Vitamines de F. Hoffmann-La Roche SA par DSM, que l'on attendait depuis si longtemps, a enfin eu lieu.

Le groupe de travail Split VitDiv et la section de l'AVR de Sisseln vous ont informés à plusieurs reprises, par des courriers qui vous étaient directement adressés, par le bulletin de l'AVR ou par d'autres canaux, de leurs activités et projets concernant le passage à DSM Nutritional Products. Mais commençons par le plus important: selon accord entre notre association mère, l'AVR de Bâle, et les responsables du personnel, MM. M. Rappo, A. Schmid-Lossberg et F. Frey, les intérêts de tous les collaborateurs sous CTI de l'ex-division V&CF, maintenant DSM Nutritional Products (DNP), sont représentés, dès maintenant, par la section AVR de Sisseln. Cet accord concerne notamment les sites de Sisseln, Kaiseraugst et Birsfelden. Tous les membres de l'AVR, soit environ 600 des 1100 collaborateurs sous CTI, continueront, jusqu'au 26 février 2004, de dépendre administrativement de l'AVR de Bâle. A cette date, se tiendra une assemblée générale de l'AVR lors de laquelle sera dissoute la section de l'AVR de Sisseln et créée la nouvelle représentation des collaboratrices et collaborateurs sous CTI. Les invitations à cette assemblée vous parviendront en temps voulu. Les statuts de la nouvelle représentation sont déjà en cours d'examen.

Cela fait déjà plusieurs mois que le groupe de travail SpliVitDiv consacre un effort tout particulier aux questions ci-dessous:

Négociations salariales 2003

Les 2 et 5 septembre ont eu lieu à Sisseln et Kaiseraugst les négociations concernant les salaires 2004 de tous les collaborateurs «vitamines». En augmentant la somme salariale de 1,5%, notre nouvel employeur a donné un signal positif.

Caisses de pension

Ce que nous voulons avant tout, c'est que le transfert des avoirs vieillesse se fasse selon des modalités équitables et que se constitue, dans le cadre des dispositions légales existantes, une nouvelle caisse de pension moderne et - surtout - saine.

Participation des collaborateurs aux bénéfices

Notre attention portera surtout sur le règlement de la liquidation partielle ainsi que sur les modalités de maintien d'une fondation jouant valablement son rôle.

Prestations supplémentaires sur base volontaire (Fringe Benefits)

Nous nous engageons pour que l'ensemble des collaborateurs puisse jouir de prestations supplémentaires corrigées de tous prélèvements et que celles-ci soient surtout à l'abri des effets d'érosion.

Que sera la représentation des salariés chez DNP?

La section AVR de Sisseln et le groupe de travail SplitVitDiv ont déjà eu avec DNP des entretiens préliminaires dont le but est de construire la plate-forme commune salariés /employeur selon les valeurs propres à DSM, et ce dans un cadre restant à négocier en tenant compte des dispositions légales.

Quand toutes les activités extraordinaires liées au passage à DNP seront terminées et que l'on pourra passer aux affaires courantes, la nouvelle représentation des salariés procédera à un référendum lors duquel tous les collaborateurs sous CTI seront appelés à dire sous quelle forme et avec quels objectifs ils souhaitent que leurs intérêts soient désormais représentés vis-à-vis de l'employeur.

Pour la section de l'AVR de Sisseln et le groupe de travail SplitVitDiv.

R. Zinniker
Président de section

«Call to Action», les dernières actions.**Call to Action**

Que l'on regarde le journal Roche ou l'intranet, on ne trouve pas grand-chose de neuf à la rubrique «Call to Action».

Bien que cette initiative doive encore durer jusqu'au milieu de l'année prochaine, on n'en parle plus guère. Roche a renoué avec les bons résultats, la bourse reprend peu à peu des couleurs et personne ne pense plus à des suppressions d'emplois ou des mesures d'austérité extrêmes.

Certaines activités ne s'en poursuivent pas moins. Par exemple, le réalignement de Global Informatics, avec le projet dit Data Center Consolidation (DCC), ou la fermeture des usines de production chimique de la Grenzacherstrasse.

Les collaborateurs de Pharma Global Informatics (PG) ont été informés, au début de l'année, qu'allait être mis en œuvre un nouveau concept qui ramènerait de quatorze à quatre le nombre des Data Centers. Ils ont également appris que seraient aussi affectés par cette réduction des collaborateurs de PG de Bâle et de Kaiseraugst travaillant dans le domaine DCS (Data Center Services) ainsi que dans l'ingénierie et les services techniques. Contrairement à ce qui avait été le cas pour les premières mesures de CtA, et grâce notamment à l'intervention de l'AVR, tous les collaborateurs ont, cette fois, été informés à temps et de façon détaillée des mesures prévues. En juillet a été donnée la deuxième information, déjà très détaillée et comprenant entre autres un catalogue des diverses mesures. Des entretiens individuels ont en outre eu lieu avec toutes les personnes concernées, auxquelles a été offerte la possibilité d'avoir connaissance très tôt des offres d'emploi internes et donnée l'assurance que leurs candidatures feraient, dans la mesure du possible, l'objet d'un traitement préférentiel, surtout par rapport aux candidatures externes. Les personnes dont le profil ne correspondrait pas entièrement aux exigences des nouveaux postes pourront en outre suivre des cours de requalification.

La réorientation stratégique en cours dans le secteur Global Informatics se terminera vers le milieu de l'année prochaine, mais les collaborateurs concernés sauront, fin 2003, s'ils auront un poste au sein de la nouvelle organisation ou chez Roche. Nous avons bon espoir que le nombre de licenciements prévu, initialement de 16, pourra être ramené à une demi-douzaine au plus, voire moins. Voilà, même s'il n'est pas total, un beau succès pour les efforts que l'AVR a faits en vue de trouver avec le département du personnel la meilleure solution possible. Quant aux cas restants, nous continuerons à nous battre, en espérant trouver une solution en dehors de Roche.

Voyons maintenant quelle est la situation en ce qui concerne la production chimique. Il était encore question, il y a un an, de 60-80 postes en trop. Nous nous sommes renseignés auprès de PTBA sur les mesures qui allaient encore être prises.

Les bâtiments 29 et 31 ont déjà été partiellement remis au secteur du développement chimique (PTDA). Ils seront pleinement utilisés, à moyen terme, par ce secteur et rééquipés en vue du pilotage et de la fabrication de nouvelles substances actives destinées à la clinique. Le bâtiment 47, jusqu'ici utilisé par PTDA, aura été complètement vidé d'ici au milieu de l'année prochaine, après quoi sera construit, sur son emplacement actuel, un bâtiment dans lequel il est prévu de produire des anticorps monoclonaux. Il s'agira là, pour la production bâloise, de son premier pas sur la voie, toujours plus importante, de la biotechnologie. Les installations seront affectées à la fermentation ainsi qu'au traitement aval, c'est-à-dire à la préparation des bouillies de fermentation ainsi qu'à l'isolement des substances actives ou des produits intermédiaires.

La production chimique se limitera donc finalement aux bâtiments 50 et 43, où seront surtout élaborées les étapes finales de substances pharmaceutiques exigeant un degré de pureté particulièrement élevé. Il est impossible, dans ces conditions de redimensionnement de la production, de maintenir le nombre de collaborateurs à son niveau actuel. Impossible également d'affecter ces collaborateurs au nouveau projet de production biotechnologique, dont la qualification des installations ne commencera pas avant fin 2006 et la mise en exploitation est prévue pour 2007. Selon le responsable de la production à Bâle, cette réduction du personnel, qui, répétons-le, s'effectuera encore au titre de CtA, n'entraînera qu'un nombre très limité de licenciements, voire aucun. On sera loin, en tout cas, du chiffre prévu il y a encore quelques mois, les départs normaux n'ayant pas été remplacés. L'AVR, qui est déjà intervenue plusieurs fois à ce propos, pense que la réduction de personnel, qui devrait s'achever en 2004/2005, pourra se faire dans le cadre des fluctuations normales. Selon nous, la mesure prévue par CtA est plus que comble. Nous n'accepterons donc plus aucun licenciement. Et nous nous battons pour qu'il en soit ainsi.

Roland Frank

Activités culturelles

Le changement

La section culturelle a un nouveau responsable, Hans Sucker, ainsi qu'une nouvelle remplaçante, Nicole Beckereit. Pour les tâches administratives, nous pouvons compter sur le soutien de Mme Yvette May, du secrétariat de l'AVR. Nous remercions Marie-Christine Etienne Rusch, notre prédécesseur, pour tous les services qu'elle nous a rendus lors de la passation des pouvoirs et lui souhaitons bonne continuation chez DSM.

A partir de cet été, nos interlocuteurs au CO (Chairman's Office) sont M. Pierre Jaccoud et Mme Samantha Jones.

La procédure de décompte pour les bons vendus par les kiosques de Bâle et Kaiseraugst a été simplifiée. Nous en remercions Mme E. Williner à Bâle et Mmes C. Derungs et R. Schmid à Kaiseraugst.

A propos de DSM. Quand nous négocions avec des organisateurs de spectacles, nous veillons toujours, malgré sa reprise par DSM, à ce que les accords pour la saison 03/04 s'appliquent également aux collaborateurs de la division Vitamines. Si les points de vente semblent ne pas en être informés, veuillez nous le signaler.

La saison 03/04

La saison a commencé en août, avec Viva Cello, à Liestal. Ce festival de violoncelle organisé par les Baselbieter Konzerte a accueilli un nombreux public (voir la BaZ du 1^{er} septembre 2003).

Permettez-nous de vous rendre attentif, ci-dessous, à un certain nombre d'autres changements par rapport aux années précédentes.

AMG (Allgemeine Musikgesellschaft Basel)

Le rabais de 50% sur les entrées individuelles aux concerts symphoniques ainsi qu'aux matinées du dimanche de l'AMG a été reconduit pour la saison 03/04.

Les modalités de la location, en revanche, ont changé. L'ouverture d'une billetterie au Stadtcasino permettra désormais de payer par Postcard, carte ec-Direct et carte de crédit. Depuis septembre, les billets peuvent y être commandés par téléphone (061 273 73 73) et doivent être retirés et payés avant les concerts.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur l'offre de l'AMG destinée aux enfants:

- Les matinées du dimanche sont gratuites pour les enfants de 6-12 ans.
- Abonnements écoliers pour les trois concerts des mercredis 05.11.03, 04.02.04 et 14.05.04: prix unique de 30 francs les trois concerts pour les écoliers, les apprentis et les étudiants.

Les dates des concerts sont annoncées dans le mémento des manifestations culturelles de l'AVR ainsi que dans le programme de la saison de l'AMG, disponibles tous deux jusqu'à épuisement du stock

- pour Bâle, au kiosque de la maison du personnel, bâtiment 67
- pour Kaiseraugst, au kiosque
- pour Sisseln, au point de vente pour employés Roche, bâtiment 324 / 1^{er} SS

Veuillez également noter notre nouvelle adresse Internet: www.avroche.ch

Session AVO

On nous avait reproché, en ce qui concerne les bons, une certaine lenteur faisant qu'on ne trouvait souvent plus de places quand on voulait acheter des billets. Cette année, notre site Web a ouvert peu après la présentation officielle du programme du 2 septembre 2003. L'affichage a eu lieu 48 heures plus tard.

L'orchestre baroque Capriccio Basel

Pour les amateurs de musique baroque, le système des bons a été supprimé. A l'avenir, les employés et pensionnés de Roche bénéficieront, sur présentation du laissez-passer Roche, d'une réduction de 10 francs par billet lors de la location ou à la caisse du soir.

Le Hübse-Theater de Bâle

Les négociations avec le Hübse-Theater se sont achevées peu avant le début de la saison. Résultat, des bons de 10 francs pour toutes les représentations. Des bons gratuits, d'une valeur de 10 francs (pas plus de 2), peuvent en outre être commandés auprès du secrétariat de l'AVR (49/2.118) en utilisant le bulletin de commande «Bestellschein für Gutscheine».

On trouvera des bulletins de commande

- pour Bâle, au stand culturel de l'AVR, maison du personnel, bâtiment 67
- pour Kaiseraugst, au kiosque
- pour Sisseln, au point de vente pour employés Roche, bâtiment 324/1^{er} SS

Les billets sont en prévente dès 15 heures à la Klingentalstrasse 79, à Bâle, et dès 13 heures les jours de spectacle.

Veuillez consulter l'affichage ou notre site Web pour les dates, les heures et le nom des spectacles.

Offre élargie pour les comédies musicales

L'organisateur act entertainment AG nous a consenti, pour six représentations et certaines dates, une remise de 20% sur toutes les catégories de billets:

1. Tango Passion
(SA 29.11.03, Musical Theater Bâle)
2. Mamma-Come together!
(MA 02.12.03, Foire de Bâle)
3. Nabucco (MA 09.12.03, Foire de Bâle)
4. Musical Starlights (ME 10.12.03, Foire de Bâle)
5. The Harlem Gospel Singers (MA 16.12.03, Stadtcasino de Bâle)
6. Fame (02.01.04: 20 heures,
03.01.04: 14h30 et 20h,
04.01.04: 14h30 et 19h,
Musical Theater Bâle)

Et un rabais de 10% également pour les dates suivantes:

1. Palazzo Colombino (les 26, 27, 28 et 30.12.03, Spiegelzelt, Rosenthalanlage)
2. Holiday on Ice (ME 28.01-DI 01.02.04, St-Jacques)

La location étant déjà ouverte, le nombre de billets que vous pourrez acheter sur les deux points de vente ci-dessous est limité à 4 par laissez-passer:

- Bivoba, dans le container, sous le viaduc de la Heuwaage (uniquement en espèces)
- BaZ, à l'Aeschenplatz

Pour les détails, veuillez consulter l'affichage et/ou le site Web de l'AVR (www.avroche.ch).

Désirant attirer un nombre plus grand de seniors, act entertainment AG leur consentira sur les spectacles suivants une remise de 50%. Les anciens collaborateurs ont été informés par courrier de cet abonnement «demi-tarif»:

1. Nabucco (MA 09.12.03, Foire de Bâle)
2. Musical Starlights (ME 10.12.03, Foire de Bâle)
3. Alt-Russische Weihnacht, Ancien Noël russe (DI 14.12.03, Stadtcasino de Bâle)
4. Gala Verdi (DI 28.12.03, Stadtcasino de Bâle)
5. Concert de gala Johann Strauss (MA 06.01.04, Stadtcasino)
6. Die Zauberflöte, la Flûte enchantée (SA 24.01.04, Foire de Bâle)

Sur présentation du laissez-passer de pensionné pourront être achetés sur les points de vente ci-dessus 150 billets à moitié prix par spectacle (pas plus de 4 par laissez-passer).

Le Cirque Nock reçoit les enfants

Cette année encore, les enfants des personnels de Novartis, Ciba SC, Friedrich Miescher-Institut et Roche étaient invités, le samedi 27 septembre, à une représentation spéciale du Cirque Nock. L'organisation, y compris la mise à disposition d'une équipe sanitaire et d'un véhicule, a été assurée par Novartis. Les gens de l'AVR contrôlaient les billets, plaçaient les enfants et avaient, d'une façon générale, un œil sur eux. Les entrées avaient été vendues jusqu'à la dernière, d'où une ambiance de cirque particulièrement chaleureuse. Etant donné que certaines sociétés dont Novartis s'est séparé ne veulent pas participer aux activités culturelles, il pourrait y avoir, pour 2004, des problèmes de financement du côté de Novartis. Nous espérons vivement que DSM ne suivra pas cet exemple décourageant.

Rappel pour les nouveaux collaborateurs

Bons gratuits:

Leur valeur est généralement de 10 francs et ils peuvent être remis, pour le spectacle pour lequel ils sont valables, aux points de location indiqués dans l'affichage ou à la caisse du spectacle. Ils vous seront envoyés gratuitement par la poste. Il faudra pour cela remplir le «Bestellschein für Eintrittskarten/Gutscheine», sur lequel vous indiquerez votre adresse et que vous retournerez, avec sa copie, au secrétariat de l'AVR, bâtiment 49 / 2.118. Pour Bâle, vous trouverez ces bulletins de commande au stand de l'AVR, pour Sisseln à côté de la vitrine de vente et pour Kaiseraugst au kiosque.

Le bulletin de commande est également valable pour le PASS Musées d'une valeur de 20 francs.

Bons acheteables

Vous pouvez également vous procurer au kiosque des bons à 6 francs pour le Théâtre et la Comédie ainsi que des bons à 10 francs pour le théâtre Fauteuil en utilisant le bulletin de commande correspondant à l'option de votre choix. Vous devrez remplir un bulletin de commande par option. Les bulletins et les fiches de légitimation se trouvent sur une petite table à côté du kiosque.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous des spectacles intéressants et divertissants!
Votre AVR, section culture

Hans Sucker
Nicole Beckereit

Règlement du parking

Après plusieurs tentatives, le nouveau règlement de parking est entré en vigueur le 1.10.2003. Ci-dessous, quelques détails importants à ce sujet:

1.

Ce règlement doit assurer aux collaboratrices et collaborateurs de Roche une répartition aussi équilibrée, transparente et juste que possible de la denrée rare que sont les places de parking. Il doit aussi mettre un nombre de places suffisant à la disposition des visiteurs et invités de Roche ainsi qu'à ses partenaires contractuels ayant des activités sur le site.

2.

Pour garantir une utilisation optimale des places disponibles ont été distribuées plus d'autorisations qu'il n'existe de places. Cela peut avoir pour conséquence, dans les périodes où les absences pour cause de vacances sont peu nombreuses, que les garages seront pleins et qu'il sera impossible d'y accéder, même muni d'une autorisation. Dans ce cas, les collaborateurs devront exceptionnellement chercher à se garer à leurs risques et périls dans le voisinage. Une autorisation n'est donc pas une garantie de trouver à tout moment une place sur le site.

3.

Si des conditions familiales et/ou personnelles exceptionnelles le justifient, une autorisation de parquer temporaire pourra être accordée aux conditions suivantes: le demandeur en fera la demande écrite, avec indication du motif, au département du personnel, et le responsable régional du personnel en adressera une confirmation écrite à l'administration des parkings. La durée de ces autorisations spéciales est limitée à six mois.

4.

Autorisation de parquer pendant les week-ends :

Du samedi 5 h au dimanche 24 h, tous les employés de Roche en activité ont le droit d'utiliser le parking du bâtiment 67 (accès par la rampe 1, Beuggenstrasse, ouverture de la porte par lecteur de laissez-passer situé sur la rampe).

5.

L'autorisation de parquer est accordée pour la personne (pas pour le véhicule); elle ne peut être transmise à d'autres employés de Roche ou à d'autres personnes. Elle est valable pour un seul véhicule. Les indications fournies dans les demandes d'autorisation doivent être conformes à la vérité. Lorsque les motifs ayant conduit à l'obtention d'une autorisation spéciale ont cessé d'exister, celle-ci doit être restituée à l'instance l'ayant délivrée.

6.

Si le titulaire quitte la société ou s'il prend sa retraite/retraite anticipée, l'autorisation s'éteint. L'autorisation de parquer pourra être retirée aux personnes qui contreviendraient aux dispositions de ce règlement et/ou aux règles d'utilisation des garages (voir ces dernières pour la procédure d'avertissement).

7.

Ce règlement a été discuté avec les délégués des salariés de l'AVR de même qu'avec la CO.

Beat Hess